



**AVIS PUBLIC  
PROJET DE RÈGLEMENT**

**RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES ÉLUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-OUEST**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 15 novembre 2021, avis de motion fut donné qu'un règlement intitulé : « Règlement édictant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux et remplaçant le règlement n° 2017-009 » sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, et un projet de règlement fut déposé à cet effet.
2. Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1), ledit projet de règlement :
  - énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, lesquelles doivent fonder les décisions des membres du Conseil ;
  - instaure des normes de comportement qui doivent guider la conduite d'un membre du Conseil, que ce soit à ce titre ou en tant que membre d'un comité de la municipalité ou d'un autre organisme où il siège à titre de membre du Conseil ;
  - prévoit des règles visant à prévenir les conflits éthiques et, s'il en survient, à aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
  - assure l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.
3. Ce règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du lundi 31 janvier 2022, qui se tiendra par moyens de télécommunications à 20h00.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau, ou sur le site internet de la municipalité : <https://montreal-west.ca/fr/>.

Fait à Montréal-Ouest, ce 5 janvier 2022.

Claude Gilbert  
Greffier